

Sur la situation des fournisseurs de denrées alimentaires et boissons en Restauration hors domicile avec focus en Restaurations Collectives (28/03/22)

ALERTE sur la filière française des approvisionnements de Restaurations Collectives

A l'heure où - au 1^{er} janvier 2022 - la loi EGALIM 1 impose à toutes les restaurations collectives de bloquer 50% de leur budget d'achats alimentaires pour acheter des produits définis par la loi, plus chers parce que BIO (20%), durables et de qualité, les acteurs de restauration collective sont plutôt dans l'urgence de trouver des produits alimentaires avec des budgets d'achat extrêmement contraints, totalement inadaptés à la réalité haussière des marchés.

Depuis 5 ans, tous les acteurs de la filière se sont mobilisés autour des grandes ambitions issues des Etats Généraux de l'Alimentation (2017), de la loi EGALIM1 (oct 2018) précisées et élargies par la loi CLIMAT & RESILIENCE (août 2021), pour permettre la montée en gamme de la restauration collective.

Depuis 5 ans, nous avons répondu présents pour tendre vers les objectifs EGALIM, malgré une crise sanitaire sans précédent, les arrêts et reprises de nos restaurations, les nouvelles exigences pour aller vers de nouveaux modes de production agricoles, alimentaires et de préparation de repas conformes aux impératifs de transition écologique. Toutes ces nouvelles exigences ont des coûts, nécessitent des investissements.

Les acteurs de la filière font face à une **augmentation des coûts structurels** liés aux enjeux des lois EGALIM 1 (50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio), AGECE et Climat et Résilience.

Depuis 5 ans, nous avons tenu ensemble, en filière avec une réactivité et une solidarité exemplaires, grâce à la qualité de dialogue inhérente à ce secteur, pour assurer la continuité des services de restauration collective, indispensables au quotidien des français.

Dans le même temps, depuis 5 ans, les budgets de la commande publique consacrés à l'approvisionnement alimentaire des restaurations collectives, n'ont globalement pas augmenté : les moyens ne sont pas donnés pour atteindre les ambitions fixées, et assurer la juste rémunération des maillons de la chaîne jusqu'aux producteurs agricoles.

Aujourd'hui, à l'absence structurelle de budgets d'achats alimentaires en cohérence avec les ambitions portées, s'ajoutent des difficultés conjoncturelles rendant la situation intenable.

Outre les difficultés économiques engendrées par la crise, les producteurs, les fournisseurs, les grossistes et les opérateurs de la restauration collective doivent maintenant faire face à **une flambée générale des prix** (des matières premières, des matériaux, des emballages, des transports et des énergies) ainsi qu'à des **retards de livraison de plus en plus importants**.

Non seulement ce contexte ne permet plus de tenir les promesses et ambitions, mais les acteurs de la filière ne savent pas combien de temps les restaurations collectives vont encore pouvoir assurer la continuité de leurs services avec des produits issus de la filière France d'approvisionnements.

A la croisée d'impacts structurels majeurs et de pressions conjoncturelles sans précédent, il est devenu impossible de tenir **sans une réaction forte des pouvoirs publics** : il est **urgent** que les **arbitrages** de dépenses collectives soient réalisés **au soutien des achats alimentaires** en restauration collective.

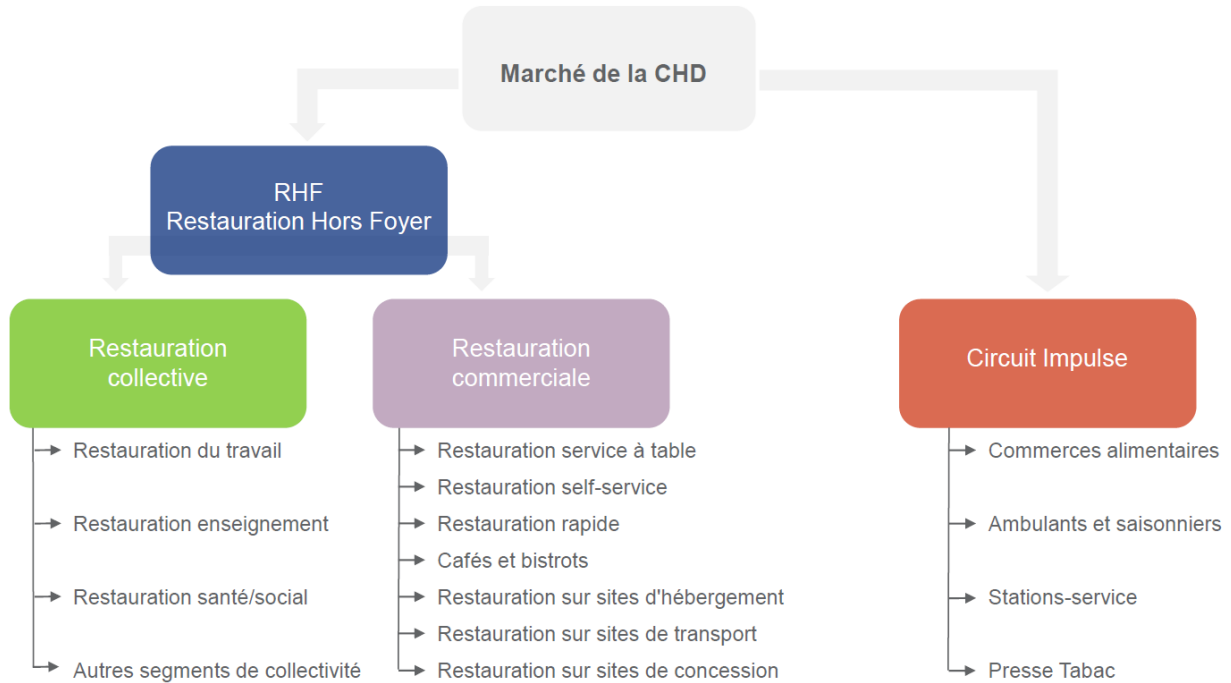
Aujourd'hui, si l'inaction politique perdure, des entreprises fournisseurs seront contraintes de se détourner des marchés de restaurations collectives, des plans de production vont être réduits durablement, les opérateurs de restaurations collectives vont devoir se tourner vers des produits importés.

Ce qui est en danger désormais, c'est la **souveraineté alimentaire en restauration collective** dont bénéficiaient tous les convives en France.

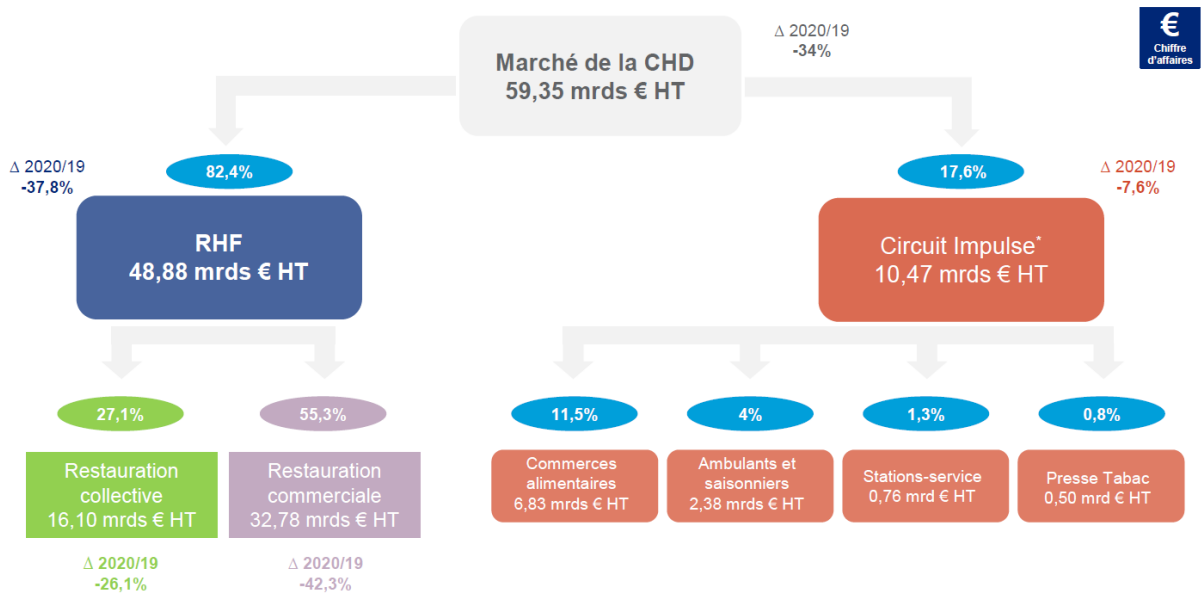
Les entreprises agroalimentaires en France en 2020 (source ANIA) :

- **1^{er} secteur industriel** en France.
- Plus de **433 000 salariés** + contribution à près de 2 millions d'emplois en France.
- **198 milliards** d'euros de CA.
- Un peu plus de **15 479 entreprises** agroalimentaires françaises **dont 98% de PME/TPE** (76% de TPE), réparties sur tout le territoire à proximité des bassins de productions agricoles.
- Elles **transforment 70%** de la production **agricole française**.

Architecture du marché



Marché de la CHD – France 2020



* Circuits de vente alternatifs

Le secteur Hors Domicile :

Plus que jamais, la crise COVID-19 a montré combien il était essentiel de préserver en France des filières d'approvisionnement ancrées dans nos territoires, en lien avec l'amont agricole français, pour lesquelles le débouché des marchés CHD (toutes restaurations et consommations hors domicile confondues) est essentiel : c'est particulièrement le cas pour la filière pommes de terre, mais aussi l'agneau, le veau et le boeuf, les volailles et les fromages, les plats préparés, les boissons (vin, cidre, bière, jus), le café et beaucoup d'autres produits.

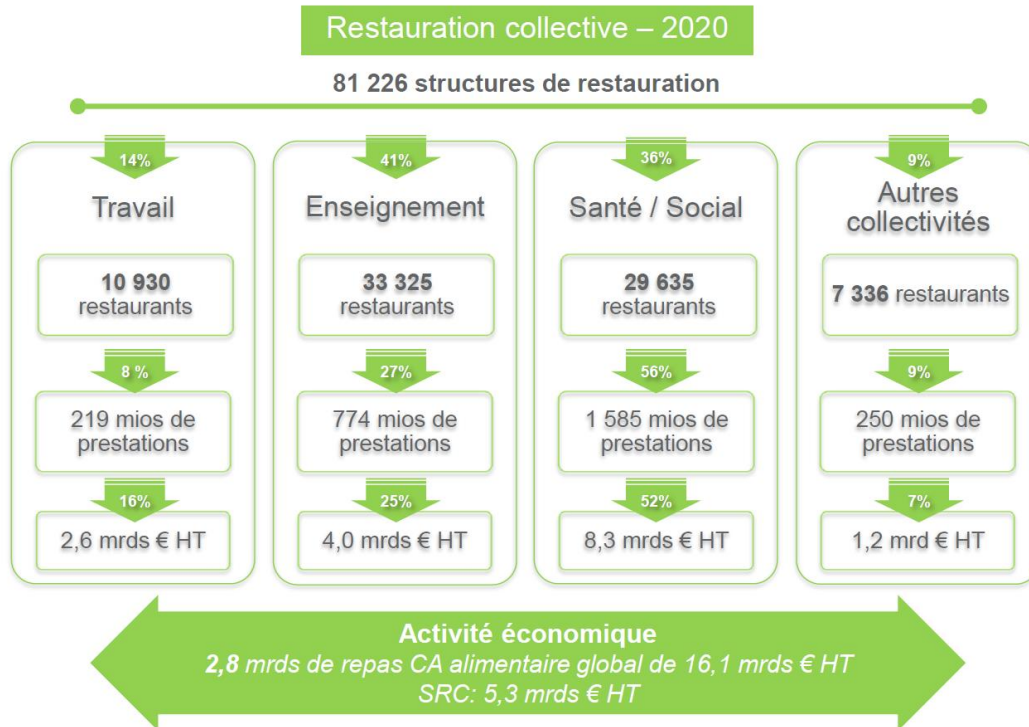
Il convient également de rappeler que cette crise a mené les consommateurs à orienter leurs achats alimentaires en faveur des produits français, soit par solidarité envers les agriculteurs, soit parce que les produits importés ont été limités en magasin. Pour soutenir les filières fragilisées, garantir la souveraineté alimentaire en France, tout en répondant aux objectifs fixés par la loi EGAlim, il est essentiel de pouvoir soutenir les approvisionnements en productions françaises en RHF, et cela passe aussi par l'adaptation de certains outils juridiques comme le code de la commande publique.

Dans l'activité globale des entreprises agroalimentaires, **le secteur Hors Domicile** (v/s retail) **représente en 2020** (cf. nous ne disposons pas des chiffres 2021 rendus disponibles par IRI GIRA Food Service à ses clients fin mai début juin 2022).

- **9,5 % du CA des entreprises agroalimentaires (contre 17% du CA des entreprises alimentaires en 2019)** (Sources GIRA Food Service : total des ventes de denrées alimentaires et boissons en 2020 / ANIA total CA des entreprises alimentaires).
- **19 Mrds d'euros d'achats alimentaires (contre 29,9 Mrds en 2019)** dont 24% de boissons (contre 28% en 2019) et 76% de produits alimentaires (contre 72% en 2019);

Dans cette approche globale (toutes restaurations et consommations alimentaires hors domicile confondues), nous ne disposons pas de chiffres permettant de mesurer quelle part représentent plus précisément les Restaurations Collectives.

La Restauration collective



Contexte général des hausses pour les entreprises agroalimentaires (source ANIA – Fév. 2022)

Dans un contexte particulièrement tendu avec la grande distribution dans le secteur du retail, l'activité hors domicile est essentielle pour les entreprises agroalimentaires.

Les industries alimentaires font face à des défis importants en ce début d'année. De nombreuses tensions sont présentes sur les marchés d'approvisionnement en matières premières agricoles et industrielles. A ce contexte s'ajoutent les incertitudes entre l'Ukraine et la Russie. Tout ceci pouvant entraîner une fragilité de la santé économique du secteur, à court et long terme.

Les derniers chiffres de l'Insee montrent que l'année écoulée est marquée par une forte augmentation du prix des matières premières alimentaires (+41 % sur les 12 derniers mois). Ces dernières sont particulièrement nécessaires pour la production dans l'industrie alimentaire, mais également pour l'accroissement en gamme des produits. De plus, à la hausse du prix des matières premières s'ajoute celle des coûts de l'énergie de +18,5 % en 2021 (19,7 % selon les calculs provisoires de l'Insee en janvier 2022) et du transport de marchandises de + 11,8 %.

I. Une hausse fulgurante de toutes les matières premières en 2021

Les prix des matières premières dans leur ensemble n'ont jamais été aussi hauts depuis plus de 10 ans. Pour preuve, l'indice des prix de l'ensemble des matières premières en euros a augmenté de plus de 35 % sur la période 2010-2021. Cette observation est aussi valable pour les matières premières alimentaires qui ont augmenté de plus de 40 % entre 2010 et 2021. Sur la même période, après avoir connu un repli jusqu'en 2016, les produits industriels ont augmenté d'environ 35 %, particulièrement du fait des hausses observées ces dernières années.

Les matières premières de tous les secteurs (sauf énergie) présentent cette même tendance haussière dominée par les produits alimentaires et les produits agro-industriels.

Ces observations sont particulièrement inquiétantes sur l'année 2021, année de reprise économique après les premières vagues de la crise de la Covid. **L'Insee mesure une hausse fulgurante des prix des matières premières (+31,3 %) en 2021.** Les matières premières alimentaires sont particulièrement concernées avec une augmentation de +41 %. C'est également le cas pour les prix des matières industrielles qui ont aussi augmenté, mais dans une moindre mesure (+20,7 %).

1. Focus sur les produits alimentaires

Durant la dernière année 2021, les matières premières alimentaires les plus concernées par les augmentations de prix sont dans l'ordre les denrées tropicales (+61,4 %), la viande (+44,5 %), les produits de la mer (+39,5 %) et les oléagineux (+24,8 %) (Insee, 2022). Les données de la FAO confirment ce constat. Elles montrent que tous les prix de tous les produits, à savoir la viande, les produits laitiers, les céréales et les huiles végétales ont particulièrement augmenté en 2021 après une période de stabilité relative entre 2015 et 2020.

Les prix des céréales ont augmenté de 27,2 % par rapport à novembre 2020, malgré une légère baisse (-0,6 %) par rapport à novembre. Les prix du maïs ont flambé sur l'année 2021 avec +41,1 % par rapport à novembre 2020. Ceux du blé ont augmenté de 31,3 % par rapport à novembre 2020. Les prix des produits laitiers ont augmenté de 1,8 % en décembre et sur l'année de 17,4 % par rapport à 2020 (FAO). Enfin, le prix du sucre dans l'UE, relevé par le système d'information sur les prix du sucre monitoré par la Commission européenne, a augmenté de 11,3 % en 2021.

Certes, le contexte inflationniste est global, mais il faut toutefois noter que ces hausses sont plus importantes pour les matières alimentaires et les matières agro-industrielles.

2. Les produits d'emballages

Pendant qu'une tendance à la hausse régulière est observée pour les matières alimentaires, les matières agro-industrielles ont connu un pic au mois de mai 2021, puis une reprise de plus belle en fin d'année. En décembre, les prix des matières agro-industrielles enregistrent un rebond spectaculaire (+18 % après +1,3 %). Le prix de la pâte à papier a par exemple augmenté de +12 % en décembre et de 33 % sur l'année 2021. Ces hausses sur les produits d'emballage, conjuguées avec celles des matières industrielles, témoignent de la tension qui existe en ce début d'année 2022. Selon une étude menée par ELIPSO-ASTERES, l'industrie de l'emballage plastique, constituée en majorité de TPE et PME, se heurte à une hausse de ses coûts de production globaux depuis le début de l'année 2021. Dans le secteur de l'emballage, tous les produits ont enregistré des hausses de prix, notamment les emballages en matière plastique (+ 20 %) et en carton (+18 %). Par ailleurs, le prix de l'aluminium a augmenté de 24 % selon les chiffres de la London Metal Exchange (LME).

II. La hausse des produits pétroliers se répercute sur les coûts de l'énergie...

L'activité des entreprises agroalimentaires est particulièrement sensible en termes de consommation d'énergie. A la 3^{ème} place derrière l'industrie chimique (29,1%) et la métallurgie et produits métalliques (22,3%), les industries alimentaires représentent 15,2 % de la consommation globale d'énergie du secteur de l'industrie (Insee, 2020). La consommation d'énergie compte parmi les postes de charges les plus importants des industries alimentaires, soit 2,5 milliards d'euros de dépenses en 2019 contre 11,7 milliards d'euros pour l'ensemble de l'industrie (Insee, 2020). Le coût de l'énergie reste toutefois très dépendant des prix du pétrole.

Les prix du pétrole et ses dérivés ont flambé pendant ces 12 derniers mois atteignant des hausses jusqu'à plus de 79 % (le supercarburant (+68,7 %), le Naptha (+64,8 %), le Gazole (+79,2 %) et le Brent (+69,9 %) enregistrent les plus fortes hausses de prix en 2021 par rapport à 2020). Ces hausses se répercutent naturellement sur le prix de l'énergie qui augmentent de +21,16 % sur la période de novembre 2020 à novembre 2021.

Le prix de l'électricité a atteint +3,3% sur un an (Insee, décembre 2021). La dynamique est similaire pour les prix du gaz naturel et du gaz de ville (+24,1 % après -11,3 %) avec une accélération plus marquée au second semestre. Tous les signaux du moment, notamment le contexte actuel entre la Russie et l'Ukraine, semblent indiquer que la flambée des coûts de l'énergie va s'intensifier dans les prochains mois. La France est en effet très dépendante des produits pétroliers provenant de la Russie qui représentent le premier poste d'importation depuis la Russie. En 2021, les produits pétroliers raffinés et coke représentaient 42,1% des importations provenant de la Russie pour une valeur d'un peu plus de 4 milliards d'euros (chiffres des douanes).

III. ... et les coûts de transport

En lien avec les augmentations des prix de l'énergie, les prix du transport ont globalement augmenté de 11,8 % sur les 12 derniers mois selon l'Insee. Au premier trimestre 2021, les prix du transport de fret et de l'entreposage augmentent dans tous les secteurs. Les prix du transport maritime enregistrent la plus forte hausse (+ 16,1 %), suivi par ceux des prix du transport aérien (+ 11,9 %), et dans une moindre mesure, ceux des transports ferroviaires (+ 1,7 %) et routiers (+ 0,8 %). Sur la même période, dans les activités logistiques, les prix sont en hausse, tant pour l'entreposage (+ 0,2 %) que pour la manutention (+ 0,7 %).

En se focalisant sur le transport routier de marchandises en France (+4,8 % de hausse du prix de revient en 2021), on constate que le prix du gazole professionnel a, par exemple, augmenté de 18,8 % en 2021 et celui du carburant GNV de 34,5 % (selon le CNR). Or, avec les charges salariales, ces combustibles constituent l'essentiel des charges dans le secteur du transport routier de marchandises. Rien que le carburant représente entre 15,2 % et 21,5 %, selon la catégorie (longue distance ensembles articulés (21,5%), régional ensembles articulés (19,6 %) et régional porteur (15,2 %), du coût de revient dans le secteur du transport routier de marchandise en France (CNR). De plus, le CNR prévoit des hausses à 18,7 % pour la catégorie « régional porteur », à 19,6 % pour la catégorie « régional ensembles articulés » et à 26 % pour le catégorie longue distance ensembles articulés. Par conséquent, il est nécessaire d'anticiper une hausse de coûts de transport en 2022. D'autant plus que les coûts salariaux ont augmenté de 0,2 % en 2021 et que le CNR livre une prévision à la hausse de ces coûts entre 4,7 % et 7,6 %.

IV. L'impact sur l'activité des industries alimentaires

L'année 2021 se termine avec une inflation globale de 2,8 % (3,6% selon les calculs provisoires de l'Insee en février 2022) qui concerne tous les produits : les produits manufacturés (+2,2 %), l'alimentation (+1,9%), l'énergie (+21%) et les services (+2,2 %).

En France, les ménages consacrent 11,1 % de leur budget à l'alimentation alors que l'alimentation contribue à hauteur de 0,3 % sur l'inflation globale et les hausses de prix des matières premières contribuent pour 0,7 point à l'inflation globale en 2021 (Source : Insee).

Du point de vue de la production, les tensions sur les marchés en amont se répercutent sur l'activité de l'industrie alimentaire. En novembre 2021, les industriels ont vu leurs coûts de production augmenter de 3,1 % après une hausse de 2,8 % en octobre. **Ainsi sur l'année écoulée, la hausse des coûts des industriels a atteint 16,3 %, un niveau jamais atteint depuis 1995.**

Il est donc évident que l'inflation observée sur les produits de grande consommation (+0,16 % selon l'IRI) ne permet pas de résorber les hausses de coûts de production auxquels les industriels font face.

**Les produits en fortes tensions dans les marchés publics en Restaurations collectives
(sans exhaustivité – remontées entreprises - verbatims)**

Œufs et ovoproduits :

Viande de bœuf et de veau :

Poulet :

Huiles :

Céréales et Produits à base de céréales ;

Légumes (conserves – surgelés) :

Produits laitiers (lait, beurre, crème, fromages, emmental) :